

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE
(CNRA)

***APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION DE PRESTATIONS
D'ENTRETIEN ET DE RECOLTE DES PLANTATIONS DE PALMIERS
DU CNRA***

SITES DE DABOU ET LAME

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
(DAO)

Janvier 2018

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE

(CNRA)

***APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION DE PRESTATIONS
D'ENTRETIEN ET DE RECOLTE DES PLANTATIONS DE PALMIERS
DU CNRA***

SITES DE DABOU ET LAME

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Janvier 2018

I- OBJET

Le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation des prestations d'entretien et/ou de récolte de ses plantations de palmiers à huile, sises à Dabou et à La Mé.

II- NATURE DES MARCHES

Les Marchés seront passés sur la base de **prix unitaires**.

Les prestations objets du présent appel d'Offres se répartissent par site et par lots.

I-: SITE DE DABOU

A : CULTURES EN RAPPORT

- LOT I ENTRETIEN ET RECOLTE DE 386,83 HA système petites faucilles
- LOT II: ENTRETIEN ET RECOLTES DE 564,24 HA système moyennes faucilles
- LOT III: ENTRETIEN ET RECOLTE DE 452, 02 HA système grande faucilles
- LOT IV : ENTRETIEN ET RECOLTE DE 930, 47 HA système super faucilles

B : CULTURES IMMATURES

- LOT V : ENTRETIEN DE 313 HA DE CULTURES IMMATURES

II- : SITE DE LA ME

A : CULTURES EN RAPPORT

- LOT I: ENTRETIEN ET RECOLTE DE 32,49 HA de cultures en rapport système de faucilles A2
- LOT II ; ENTRETIEN ET RECOLTE DE 82,67 HA de cultures en rapport système faucilles C1
- LOT III ; ENTRETIEN ET RECOLTE DE 228,46 HA de cultures en rapport système faucille C2
- LOT IV; ENTRETIEN ET RECOLTE DE 238,45 HA de cultures en rapport système ceinture
- LOT V : ENTRETIEN ET RECOLTE DE 238, 46 HA de cultures immatures système ceinture

B : CULTURES IMMATURES

- LOT VI : ENTRETIEN DE 150 HA DE CULTURES IMMATURES (création 2017)
- LOT VII : ENTRETIEN DE 200 HA DE CULTURES IMMATURES (création 2018)

III- FINANCEMENT

Les prestations sont rémunérées sur le budget du Centre National de Recherche Agronomique.

IV- RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres pourra être retiré au :

**CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE
SERVICE ACHATS ET MARCHES
Bureau N° 46
Km 17 route de Dabou
01 BP 1740 ABIDJAN 01**

ou téléchargé sur le site du CNRA suivant : www.cnra.ci

V- DEPÔT DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres est fixée au mercredi 28 février 2018 à 10 heures délai de rigueur, à la **SALLE DE CONFERENCE DE LA DIRECTION GENERALE**, Bâtiment Roubaud, 1^{er} ETAGE.

Les offres seront entièrement rédigées en français.

VI- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date fixée à l'article 7 ci-dessous.

VII-OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée en séance publique par la Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres du CNRA le 28 Février 2018 à 10 heures 30 minutes à l'adresse suivante : Salle de Conférence de la Direction Générale, bâtiment Roubaud 1^{er} étage.

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE
(C N RA)

***APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION DE PRESTATIONS
D'ENTRETIEN ET DE RECOLTE DES PLANTATIONS DU CNRA***

REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES
(RPAO)

Janvier 2018

SOMMAIRE

ARTICLE 0 TERMINOLOGIE

ARTICLE 1 PRESENTATION – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 2 RESPECT DES CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES – VALIDITE DES OFFRES

ARTICLE 3 PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

3.1. PIECES PARTICULIERES

3.2. PIECE GENERALE

ARTICLE 4 ADDITIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 5 TYPE DE MARCHE

ARTICLE 6 CONNAISSANCE DES LIEUX ET CONDITIONS DE TRAVAIL

ARTICLE 7 MODE DE PRESENTATION

ARTICLE 8 OBSERVATIONS PARTICULIERES CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DE LA SOUMISSION

ARTICLE 9 CAUTIONNEMENT PROVISoire

ARTICLE 10 OUVERTURE DES PLIS

ARTICLE 11 VERIFICATION ET ANALYSE DES OFFRES

ARTICLE 12 DUREE DU MARCHE

ARTICLE 13 REGLEMENT

ARTICLE 14 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

CENTRE NATIONALE DE RECHERCHE AGRONOMIQUE

***APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION DE PRESTATIONS DE
CREATION ET D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS DU CNRA***

Je soussigné (nom, prénoms, fonctions).....
Représentant la SOCIETE (Nom et Adresse).....
Déclare avoir pris connaissance et accepté les clauses suivantes du REGLEMENT
PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES.

ARTICLE 0 TERMINOLOGIE

Dans le présent document, la terminologie suivante sera employée :
CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE, l'AUTORITE
CONTRACTANTE, est aussi désigné par les termes, de « CLIENT », de « MAÎTRE DE
L'OUVRAGE » ou de « MAÎTRE DE L'ŒUVRE ».

Le SOUMISSIONNAIRE est également appelé « LE PRESTATAIRE ».

**Le REPRESENTANT DU MAÎTRE D'ŒUVRE est le DIRECTEUR DE LA
PRODUCTION**

ARTICLE 1 PRESENTATION – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE lance le présent Appel
d'Offres pour les prestations d'entretien et/ou de récolte de ses plantations de palmiers sises à
DABOU et LAME

Les prestations objets du présent appel d'Offres se répartissent par site et par lots.

I-: SITE DE DABOU

A : CULTURES EN RAPPORT

- LOT I ENTRETIEN ET RECOLTE DE 386,83 HA système petites faucilles
- LOT II: ENTRETIEN ET RECOLTES DE 564,24 HA système moyennes faucilles
- LOT III: ENTRETIEN ET RECOLTE DE 452, 02 HA système grandes faucilles
- LOT IV : ENTRETIEN ET RECOLTE DE 930, 47 HA système super faucilles

B : CULTURES IMMATURES

- LOT V : ENTRETIEN DE 313 HA DE CULTURES IMMATURES

II- : SITE DE LA ME

A : CULTURES EN RAPPORT

- LOT I : ENTRETIEN ET RECOLTE DE 32,49 HA de cultures en rapport système de faucilles A2
- LOT II ; ENTRETIEN ET RECOLTE DE 82,67 HA de cultures en rapport système faucilles C1
- LOT III ; ENTRETIEN ET RECOLTE DE 228,46 HA de cultures en rapport système faucille C2
- LOT IV; ENTRETIEN ET RECOLTE DE 238,45 de cultures en rapport système ceinture
- LOT V : ENTRETIEN ET RECOLTE DE 238, 46 HA de cultures en rapport système ceinture.

B : CULTURES IMMATURES

- LOT VI : ENTRETIEN DE 150 HA DE CULTURES IMMATURES (création 2017)
- LOT VII : ENTRETIEN DE 200 HA DE CULTURES IMMATURES (création 2018)

La description des prestations à fournir est renseignée dans la Section **DOSSIER TECHNIQUE** du présent Dossier d'Appel d'Offres.

REMARQUE PARTICULIERE :

Sous peine de nullité, obligation est faite aux SOUMISSIONNAIRES de se conformer aux stipulations du présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) et du Cahier des Clauses et Conditions Particulières (CCCP), notamment en ce qui concerne la présentation des offres et leur décomposition par lot.

ARTICLE 2 : RESPECT DES CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES - VALIDITE DES OFFRES

- a) Les prestations objets du présent Appel d'Offres sont réparties par site en un ou plusieurs lots pour lesquels des sociétés ou personnes physiques ou morales établies en Côte d'Ivoire peuvent soumissionner.
- b) Une offre qui ne respecte pas les présentes conditions d'appel d'offres ou qui contient des réserves de quelque nature que ce soit, sera déclarée nulle et non avenue.

Les offres doivent être remises à la Direction Générale (Salle de conférence de la Direction Générale, Bâtiment Roubaud, 1^{er} étage au plus tard le mercredi 28 février 2018 à 10 heures délai de rigueur. Les offres seront ouvertes le même jour à 10 heures 30 minutes (heure locale). Toute remise à une heure ou une date ultérieure ou à un lieu différent sera refusée.

- c) Les Soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt dix jours (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

PIECES CONTRACTUELLES

Les prestations faisant l'objet du présent Appel d'Offres seront exécutées conformément aux clauses, conditions et spécifications dans les documents contractuels ci-après :

Le présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres (R.P.A.O.),
La Soumission,
Le Cahier de Clauses et Conditions Particulières (C.C.C.P)
Le Dossier Technique
Le Bordereau des prix unitaires et globaux.

ARTICLE 4 : ADDITIFS AUX DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

Le CNRA se réserve la possibilité de compléter les documents d'appel d'offres, par des additifs qu'il transmettrait à tous les SOUMISSIONNAIRES, au plus tard sept (07) jours avant la date de remise des offres.

ARTICLE 5 : TYPE DE MARCHE

Un marché après Appel d'Offres sera passé avec le PRESTATAIRE retenu, à un prix unitaire non révisable.

COMPOSITION DES PRIX

Les prix comprennent toutes dépenses, sans exception, du PRESTATAIRE en vue de réaliser la totalité des prestations objets du présent marché.

Les prix ont un caractère unitaire et s'entendent toutes sujétions comprises. Ils sont réputés comprendre toutes les dépenses du PRESTATAIRE, sans exception en vue de réaliser avec obligation de "parfait accomplissement" la totalité des prestations prévues au marché, et notamment :

- La coordination technique des prestations et le pilotage des entreprises sous-traitantes éventuelles,
- Les frais d'assurances y compris l'assurance tous risques chantiers, bris de machines, responsabilité civile, les frais de prime d'assurance,
- Les frais financiers,

- Les salaires payés et les charges sociales,
- L'amortissement et le fonctionnement du matériel,
- Les fournitures des matériaux et matières consommables de toute nature,
- Les impôts, droits, taxes, redevances et charges diverses de toute nature, etc...
- Les prix comprenant toutes sujétions et contraintes résultant de l'application des dispositions administratives, techniques et financières prévues dans les pièces contractuelles. Les prix tiennent compte des aléas et sujétions de toute nature affectant les prestations objets du marché dont le PRESTATAIRE est réputé parfaitement connaître la nature et les difficultés.

ARTICLE 6 : CONNAISSANCE DES LIEUX ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Par le fait d'avoir fait acte de candidature, le SOUMISSIONNAIRE reconnaît notamment :

a) AVOIR PRIS EN CONSIDERATION

- la nature des prestations à effectuer et la situation géographique des sites,
- les conditions générales d'exécution des prestations, en particulier de l'équipement nécessité par ceux-ci,
- la position exacte ainsi que la nature de tous les réseaux nécessitant soit des précautions particulières, soit des sujétions appropriées pour l'exécution des prestations,
- les conditions locales, en règle générale, et plus particulièrement, les conditions de fourniture et de stockage de matériel, les possibilités de logement de son personnel
- les moyens de communication, de transport,
- la disponibilité de la main d'œuvre,
- toutes les contraintes et obligations résultant de la législation sociale, douanière en Côte d'Ivoire,
- toutes les conditions et circonstances susceptibles d'avoir une influence sur l'exécution des prestations ou sur les prix,
- les règles de l'Art.

Toute carence ou omission du Soumissionnaire dans l'obtention de ces renseignements ne pourra qu'engager sa responsabilité totale et demeure à sa charge.

b) AVOIR PRIS CONNAISSANCE

- Des lieux en effectuant au moins une visite des sites : l'autorisation d'accès doit être demandée à la DIRECTION DE LA PRODUCTION DU CNRA qui délivrera aux soumissionnaires une attestation de visite à joindre à la réponse au présent appel d'offres.
- De tous les documents d'appel d'offres et avoir inclus dans le prix établi sous son entière responsabilité, en plus des dépenses énumérées d'une manière non exhaustive à l'ARTICLE 5 précédent, des sujétions inhérentes à l'application de la nature des difficultés, au site et à l'exécution des prestations.

c) AVOIR ETABLI SOUS SA RESPONSABILITE

Les prix du marché, lesquels ne pourront en aucun cas être remis en cause, ni faire de quelques modifications ou réclamations de quelque nature que ce soit.

Tous les renseignements relatifs aux conditions locales, fournis dans les documents d'Appel d'Offres ou directement par le CNRA ne sont donnés qu'à titre d'information et n'engagent en rien la responsabilité de celui-ci.

ARTICLE 7 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront remises sous double enveloppe :

A : L'ENVELOPPE EXTERIEURE PORTERA L'ADRESSE DU DESTINATAIRE

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DU CNRA

**APPEL D'OFFRES POUR LES PRESTATIONS DE RECOLTE, DE
CREATION ET D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS DU CNRA**

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE OFFICIELLE D'OUVERTURE DES PLIS

ELLE NE PORTERA AUCUN SIGNE DISTINCTIF ET CONTIENDRA :

a 1 L'ENVELOPPE INTERIEURE,

- a 1 Le cahier des clauses et conditions particulières (CCCP) paraphé,
- a 2 La fiche de renseignements généraux sur le Soumissionnaire,
- a 3 La déclaration établie par le Soumissionnaire,
- a 4 Les références du Soumissionnaire, (documents prouvant que le PRESTATAIRE a déjà exécuté des marchés d'égal ou d'importance supérieure, ces trois dernières années, attestations de bonne exécution)
- a 5 L'attestation de visite
- a 6 Un dossier Technique comprenant :
 - **une description de l'organisation générale du travail et des équipes de travail proposée par le soumissionnaire**
 - **Une description des moyens humains et matériels nécessaires pour le travail**
- a 7 Une attestation bancaire de préfinancement
- a 8 Un registre de commerce en rapport avec l'objet de l'appel d'offres.

B. L'ENVELOPPE INTERIEURE PORTERA LE NOM DE LA SOCIETE ET CONTIENDRA :

- b 1 La soumission PIECE N°1,
- b 2 Le bordereau des prix unitaire PIECE 4,

Les offres comprennent tous les documents EN DEUX (2) EXEMPLAIRES indiqués dans le tableau ci-après.

DOCUMENT DE L'ENVELOPPE INTERIEURE (B)	OPERATION A REALISER	AUTHENTIFICATION
LA SOUMISSION (PIECE N°1)	Copie du modèle figurant dans la PIECE n°1 dûment complétée, Avec indication du montant de la Proposition. (1 original et 1 copie)	Date et signature sur chaque page et le tampon du soumissionnaire
BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE	Copie du modèle figurant en PIECE n°4 à compléter par Le Prestataire. 1 original et 1 copie	Date et signature sur chaque page et le tampon du soumissionnaire
DOCUMENTS DE L'ENVELOPPE EXTERIEURE(A)	OPERATION A REALISER	AUTHENTIFICATION
CAHIER DES CLAUSES ET CONDITIONS PARTICULIERES,	A compléter par le Soumissionnaire A l'exception du montant du marché. 1 original et 1 copie	Paragraphe sur chaque page date et signature ; tampon du soumissionnaire à la fin de chaque document.
UNE FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE	Copie du modèle figurant en ANNEXE 1 dûment complétée par le Soumissionnaire 1 original et 1 copie	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document
DECLARATION ETABLIE PAR LE SOUMISSIONNAIRE	Copie du modèle figurant en ANNEXE n°2 de la PIECE n°0 dûment complétée par l'entrepreneur. 1 original et 1 copie	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document
REGISTRE DE COMMERCE CONFORME AVEC L'OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	A retirer auprès des organismes compétents 1 copie authentifiée conforme à l'original et 1 photocopie	Date, signature et tampon des organismes habilités à la délivrance du document
REFERENCES DU PRESTATAIRE DANS LE DOMAINE ANNEXE	Liste des prestations Semblables déjà exécutées avec Satisfaction (preuves à l'appui : Correspondance, attestation de Présence, etc.) 1 original et 1 Copie	Date, signature et tampon des organismes habilités à la délivrance de ces documents
DECLARATION D'ENGAGEMENT D'ASSURANCE	Copie du modèle figurant en ANNEXE n°3 de la PIECE n°0 dûment complétée par l'entrepreneur. 1 original et 1 copie	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document

L'ATTESTATION DE VISITE plus un rapport de visite où le SOUMISSIONNAIRE fera ses remarques sur l'état des lieux	Délivrée par la La Direction de la Station de LAME ou de DABOU. L'original et 1 copie	Date de signature de la DIRECTION DE LA PRODUCTION du CNRA à la fin du document
LE DOSSIER TECHNIQUE	Rédigé par le SOUMISSIONNAIRE L'original et 1 copie	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document
UNE ATTESTATION BANCAIRE DE PREFINANCEMENT	Modèle en ANNEXE 4 de la PIECE 0. Délivrée par un Etablissement financier. L'original et 1 copie	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document

ARTICLE 8 : OBSERVATIONS PARTICULIERES CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DE LA SOUMISSION

Le SOUMISSIONNAIRE devra indiquer en lettres et en chiffres les prix du devis estimatif reportés à la soumission.

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Aucune variante administrative n'est autorisée.

ARTICLE 9 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Sans objet.

ARTICLE 10 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres du CNRA le... à la Salle de Conférence du Bâtiment Roubaud (Bâtiment abritant les bureaux de la Direction Générale du CNRA au 1^{er} étage).

Elle se fera en séance publique.

ARTICLE 11 : VERIFICATION ET ANALYSE DES OFFRES

La commission d'Ouverture et de Jugement des Offres du CNRA rectifiera éventuellement en cas d'erreur flagrante et facilement décelable, le montant des offres, sans que les SOUMISSIONNAIRES puissent faire qu'objection que ce soit à ce sujet, les prix en lettres l'emporteront sur ceux en chiffres.

Sur demande de la Commission, les SOUMISSIONNAIRES devront fournir par écrit, dans les trois (03) jours calendaires suivant cette demande, tous les renseignements complémentaires qu'elle jugerait utiles.

La Commission se réserve par ailleurs le droit de convoquer un SOUMISSIONNAIRE, aux frais de ce dernier, pour lui demander les explications complémentaires qu'elle jugerait utiles. Les offres seront appréciées en fonction de l'ensemble des critères suivants :

TABLEAU DE NOTATION

N°	DESIGNATION DES PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE	Note partielle	Note Totale
1	<u>PIECES ADMINISTRATIVES</u>		
1.1	Déclaration au registre de commerce	Eliminatoire	
2	<u>EXPERIENCE EN ENTRETIEN DE PLANTATION</u> <u>(Dossier Technique)</u> Organisation du travail Attestation de bonne exécution ANNEXE N°7	/ 15 / 05	/20
3	<u>CAPACITE FINANCIERE</u> Préfinancement (selon le modèle joint en annexe 4) Bilans	/10 /5	/15
4	<u>MOYENS MATERIELS</u> Matériel déployé ANNEXE 8	/10	/10
5	<u>ATTESTATION DE VISITE</u>	/5	5
	<u>SOUMISSION</u>	/50	/50
	TOTAL GENERAL		/100

CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Le soumissionnaire ayant obtenu le maximum des points sera déclaré attributaire du marché.
Un SOUMISSIONNAIRE dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester pour quelque motif que ce soit, le bien fondé de la préférence donnée aux propositions d'un concurrent, ni en aucun cas, être indemnisé de ce fait.

ARTICLE 12 : DUREE DU MARCHE

La durée du présent Marché est fixée à un an renouvelable.

Il prendra effet pour la première fois le..... et se terminera le..... .

Les parties se réservent le droit de prolonger le contrat si elles le jugent nécessaire les années à venir.

Dans ce cas, le Prestataire proposera le montant du nouveau Marché. Si ce montant connaît une variation, le Prestataire devra en produire les pièces justificatives. En définitive, le nouveau montant dépendra des moyens financiers dont dispose le CNRA sans altération des prestations à exécuter.

Si aucun accord n'est trouvé entre le Prestataire et le CNRA, ce dernier pourra lancer un nouvel appel d'offres.

Il pourra cependant être mis fin au Marché sans indemnité à l'issue de la première année par l'une ou l'autre des parties contractantes qui doit en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception ou par pli porté avec décharge au moins trois (3) mois avant la fin de ladite période.

ARTICLE 13 : REGLEMENTS

Les modalités de règlements se feront conformément aux dispositions prévues au Cahier des Clauses et Conditions Particulières du dossier d'Appel d'offres.

ARTICLE 14 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Le candidat retenu recevra à l'adresse indiquée dans sa soumission, par courrier, l'ordre de service confirmant l'attribution du marché.

Les exemplaires du marché au nombre de Dix exemplaires (10), aux fins de signature, seront transmis à l'attributaire sous huit (8) jours.

Après désignation officielle du titulaire, les autres candidats seront officiellement informés que leur offre n'a pas été retenue.

LE PRESTATAIRE retenu devra, après signature du marché et conformément aux stipulations de celui-ci, prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir assurer les prestations aux dates et heures fixées, dès réception de l'ordre écrit par le CNRA.

Fait à le

Signature et cachet du SOUMISSIONNAIRE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union Discipline Travail

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE

***APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE
RECOLTE DES PLANTATIONS DU CNRA***

DOSSIER TECHNIQUE

Janvier 2018

INFORMATIONS TECHNIQUES

Consistance et nature des travaux à réaliser :

I : SITE DE DABOU

- LOT I : ENTRETIEN ET RECOLTE DE REGIMES DE PALMIERS SUR 386,83 HA SYSTEME PETITES FAUCILLES

Les travaux à réaliser consistent en l'élagage et la récolte, le rabattage et les ronds manuels.

TRAVAUX	QUANTITE	NOMBRE DE PASSAGES	TOTAL QUANTITE
RECOLTE DE REGIMES DE PALMIERS			
Coupe de régimes de palmiers « Petites faucilles »	386 830 régimes	2 tours/mois	3 095 t
Portage de régimes de palmiers sur gare de récolte « Petites faucilles »	386 830 régimes	2 tours/mois	2 940 t
Ramassage des fruits détachés (Petites faucilles)	5 158 sacs	2 tours/mois	155 t
ENTRETIENS PLANTATIONS			
Rabattage des interlignes des palmiers en rapport du « système Petites faucilles » (ha)	386,83	3 tours/an	1 160,49
Ronds des palmiers en rapport du « système Petites faucilles » (ha)	386,83	2 tours/an	776,66
Elagage des palmiers en rapport du « système Petites faucilles » (ha)	386,83	1 tour/an	386,83

Un cahier de charge confirmera le nombre de tours et les normes à respecter pour l'exécution de ces travaux.

Le soumissionnaire devra néanmoins disposer d'une équipe de 49 travailleurs minimum répartis comme suit :

- 35 travailleurs minimum affectés à la récolte, au portage des régimes, au ramassage des fruits détachés et à l'élagage
- 8 travailleurs minimum affectés au rabattage
- 6 travailleurs minimum affectés aux ronds manuels

**LOT II : ENTRETIEN ET RECOLTE DE REGIMES DE PALMIERS SUR 564,24 HA
SYSTEME MOYENNES FAUCILLES**

Les travaux à réaliser consisteront en l'élagage, la récolte le rabattage et les ronds manuels

TRAVAUX	QUANTITE	NOMBRE DE PASSAGES	TOTAL QUANTITE
RECOLTE DE REGIMES DE PALMIERS			
Coupe de régimes de palmiers « moyennes faucilles »	451 392 régimes	2 tours/mois	5 417 t
Portage de régimes de palmiers sur gare de récolte « moyennes faucilles »	451 392 régimes	2 tours/mois	5 146 t
Ramassage des fruits détachés (moyennes faucilles)	9 028 sacs	2 tours/mois	271 t
ENTRETIENS PLANTATIONS			
Rabattage des interlignes des palmiers en rapport du « système moyennes faucilles » (ha)	564,24	3 tours/an	1 692,72
Ronds des palmiers en rapport du système « moyennes faucilles » (ha)	564,24	2 tours/an	1 128,42
Elagage des palmiers en rapport du système « moyennes faucilles » (ha)	564,24	1,5 tour/an	846,36

Le soumissionnaire devra disposer d'au moins 76 travailleurs répartis comme suit :

- 56 travailleurs minimum pour l'élagage et la récolte, au portage des régimes, au ramassage des fruits détachés
- 12 travailleurs minimum pour le rabattage et 8 travailleurs minimum affectés aux ronds manuels

**LOT III : ENTRETIEN ET RECOLTE DE REGIMES DE PALMIERS SUR 452,02 HA
SYSTEME GRANDES FAUCILLES**

Les travaux à réaliser consisteront en l'élagage, la récolte, le rabattage et les ronds manuels

TRAVAUX	QUANTITE	NOMBRE DE PASSAGES	TOTAL QUANTITE
RECOLTE DE REGIMES DE PALMIERS			
Coupe de régimes de palmiers « grandes faucilles »	272 412 régimes	2 tours/mois	3 882 t
Portage de régimes de palmiers sur gare de récolte « grandes faucilles »	272 412 régimes	2 tours/mois	3 882 t
Ramassage des fruits détachés (grandes faucilles)	6 810 sacs	2 tours/mois	204 t
ENTRETIENS PLANTATIONS			
Rabattage des interlignes des palmiers en rapport du « système grandes faucilles » (ha)	452,02	2 tours/an	908,04
Ronds des palmiers en rapport du système « grandes faucilles » (ha)	452,02	2 tours/an	908,04
Elagage des palmiers en rapport du système « grandes faucilles » (ha)	452,02	1,5 tour/an	681,03

Le soumissionnaire devra disposer d'au moins 59 travailleurs répartis comme suit :

- 45 travailleurs minimum pour l'élagage et la récolte, au portage des régimes, au ramassage des fruits détachés
- 7 travailleurs minimum pour le rabattage et 7 travailleurs minimum affectés aux ronds manuels

LOT IV : ENTRETIEN ET RECOLTE DE 930 HA DE REGIMES DE PALMIERS SUR 930, 47 HA SYSTEME SUPER FAUCILLES

Le travail consistera en l'élagage, la récolte, le rabattage et les ronds manuels.

TRAVAUX	QUANTITE	NOMBRE DE PASSAGES	TOTAL QUANTITE
RECOLTE DE REGIMES DE PALMIERS			
Coupe de régimes de palmiers « moyennes faucilles »	279 141 régimes	2 tours/mois	7 444 t
Portage de régimes de palmiers sur gare de récolte « moyennes faucilles »	279 141 régimes	2 tours/mois	7 072 t
Ramassage des fruits détachés « moyennes faucilles »	12 406 sacs	2 tours/mois	372 t
ENTRETIENS PLANTATIONS			
Rabattage des interlignes des palmiers en rapport du système « moyennes faucilles » (ha)	930,47	2 tours/an	1 860,94
Ronds des palmiers en rapport du système « moyennes faucilles » (ha)	930,47	2 tours/an	1 860,94
Elagage des palmiers en rapport du système « moyennes faucilles » (ha)	930,47	1 tour/an	930,47

Le soumissionnaire devra disposer de 142 travailleurs minimum répartis comme suit

- 116 récolteurs et élagueurs
- 13 rabatteurs
- 13 travailleurs affectés aux ronds manuels

LOT V : ENTRETIEN DE 313 HA DE CULTURES DE PALMIERS IMMATURES

Le travail consistera en effectuer le rabattage et les ronds manuels dans la plantation,

TRAVAUX	QUANTITE	NOMBRE DE PASSAGES	TOTAL QUANTITE
ENTRETIENS PLANTATIONS			
Rabattage des interlignes des palmiers immatures (ha)	313	3 tours/an	939
Ronds manuels des palmiers immatures (ha)	313	4 tours/an	1 252

Le soumissionnaire pour ce faire devra disposer d'au moins 16 travailleurs répartis comme suit :

- 9 rabatteurs
- 7 affectés aux ronds manuels.

II : SITE DE LA ME

- LOT I : ENTRETIEN ET RECOLTE DE REGIMES DE PALMIERS SUR 32, 49 HA SYSTEME FAUCILLES A 2

Le travail consistera en l'élagage, la récolte, le rabattage et les ronds manuels

TRAVAUX	QUANTITE	NOMBRE DE PASSAGES	TOTAL QUANTITE
RECOLTE DE REGIMES DE PALMIERS			
Coupe de régimes de palmiers (faucilles A2)	25 992 régimes	2 tours/mois	312 t
Portage de régimes de palmiers sur gare de récolte (faucilles A2)	25 992 régimes	2 tours/mois	296 t
Ramassage des fruits détachés (faucilles A2)	9 877 sacs	2 tours/mois	16 t
ENTRETIENS PLANTATIONS			
Rabattage des interlignes des palmiers en rapport du système moyennes faucilles (ha)	32,49	3 tours/an	97,47
Ronds des palmiers en rapport faucilles A2 (ha)	32,49	2 tours/an	64,98
Elagage des palmiers en rapport faucilles A2 (ha)	32,49	1,5 tour/an	48,74

Le soumissionnaire devra disposer d'une équipe d'au moins 5 travailleurs répartis comme suit :

- 3 travailleurs pour l'élagage et la récolte, au portage des régimes, au ramassage des fruits détachés
- 1 travailleur pour le rabattage manuel
- 1 travailleur pour les ronds.

LOT II : ENTRETIEN ET RECOLTE DE REGIMES DE PALMES SUR 82,67 HA SYSTEME FAUCILLES C 1

Le travail consistera en l'élagage, la récolte, le rabattage et les ronds manuels.

TRAVAUX	QUANTITE	NOMBRE DE PASSAGES	TOTAL QUANTITE
RECOLTE DE REGIMES DE PALMIERS			
Coupe de régimes de palmiers « faucilles C1 »	49 602 régimes	2 tours/mois	744 t
Portage de régimes de palmiers sur gare de récolte « faucilles C1 »	49 602 régimes	2 tours/mois	717 t
Ramassage des fruits détachés (faucilles C1)	1 240 sacs	2 tours/mois	37 t
ENTRETIENS PLANTATIONS			
Rabattage des interlignes des palmiers en rapport du « système faucilles C1 » (ha)	82,67	2 tours/an	165,34
Ronds des palmiers en rapport « faucilles C1 » (ha)	82,67	2 tours/an	165,34
Elagage des palmiers en rapport « faucilles C1 » (ha)	82,67	1,5 tour/an	121,34

Le soumissionnaire devra disposer d'un minimum de 13 travailleurs repartir comme suit

- 8 travailleurs minimum affectés à l'élagage et la récolte, au portage des régimes, au ramassage des fruits détachés
- 3 travailleurs minimum affectés au rabattage manuel
- 2 travailleurs minimum aux ronds manuels

**LOT III ENTRETIEN ET RECOLTE DE REGIMES DE PALMES SUR 228, 46 HA
SYSTEME FAUCILLES C2**

Le travail consistera en l'élagage, la récolte, le rabattage et les ronds manuels.

TRAVAUX	QUANTITE	NOMBRE DE PASSAGES	TOTAL QUANTITE
RECOLTE DE REGIMES DE PALMIERS			
Coupe de régimes de palmiers « faucilles C2 »	91 384 régimes	2 tours/mois	1 828 t
Portage de régimes de palmiers sur gare de récolte « faucilles C2 »	91 384 régimes	2 tours/mois	1 737 t
Ramassage des fruits détachés « faucilles C2 »	3 046 sacs	2 tours/mois	91 t
ENTRETIENS PLANTATIONS			
Rabattage des interlignes des palmiers en rapport du « système faucilles C2 » (ha)	228,46	2 tours/an	456,92
Ronds des palmiers en rapport « faucilles C2 » (ha)	228,46	2 tours/an	456,92
Elagage des palmiers en rapport « faucilles » C2 (ha)	228,46	1 tour/an	228,46

Le soumissionnaire devra disposer d'un minimum de 41 travailleurs répartis comme suit :

- 29 travailleurs minimum affectés à l'élagage et la récolte, au portage des régimes, au ramassage des fruits détachés
- 8 travailleurs minimum affectés au rabattage manuel
- 4 travailleurs minimum aux ronds manuels

**LOT IV ENTRETIEN ET RECOLTE DE REGIMES DE PALMES SUR 238,45 HA
SYSTEME CEINTURE**

Le travail consistera en l'élagage, la récolte, le rabattage et les ronds manuels.

TRAVAUX	QUANTITE	NOMBRE DE PASSAGES	TOTAL QUANTITE
RECOLTE DE REGIMES DE PALMIERS			
Coupe de régimes de palmiers « Ceinture »	71 537 régimes	2 tours/mois	1 789 t
Portage de régimes de palmiers sur gare de récolte « Ceinture »	71 537 régimes	2 tours/mois	1 789 t
Ramassage des fruits détachés « Ceinture »	1 523 sacs	2 tours/mois	90 t
ENTRETIENS PLANTATIONS			
Rabattage des interlignes des palmiers en rapport du système « Ceinture » (ha)	238,45	2 tours/an	497,91
Ronds des palmiers en rapport « Ceinture » (ha)	238,45	2 tours/an	497,91
Elagage des palmiers en rapport « Ceinture » (ha)	238,45	1 tour/an	238,45

Le soumissionnaire devra disposer d'un minimum de 29 travailleurs répartis comme suit

- 20 travailleurs minimum affectés à l'élagage et la récolte
- 6 travailleurs minimum affectés au rabattage manuel
- 3 travailleurs minimum aux ronds manuels

LOT V : ENTRETIEN ET RECOLTE DE REGIMES DE PALMES SUR 238,45 HA SYSTEME CEINTURE

Le travail consistera en l'élague la récolte le rabattage et les ronds manuels

TRAVAUX	QUANTITE	NOMBRE DE PASSAGES	TOTAL QUANTITE
RECOLTE DE REGIMES DE PALMIERS			
Coupe de régimes de palmiers « Ceinture »	71 537 régimes	2 tours/mois	1 789 t
Portage de régimes de palmiers sur gare de récolte « Ceinture »	71 537 régimes	2 tours/mois	1 789 t
Ramassage des fruits détachés « Ceinture »	1 523 sacs	2 tours/mois	90 t
ENTRETIENS PLANTATIONS			
Rabattage des interlignes des palmiers en rapport du système « Ceinture » (ha)	238,45	2 tours/an	497,91
Ronds des palmiers en rapport « Ceinture » (ha)	238,45	2 tours/an	497,91
Elague des palmiers en rapport « Ceinture » (ha)	238,45	1 tour/an	238,45

Le soumissionnaire devra disposer d'un minimum de 29 travailleurs répartis comme suit

- 20 travailleurs minimum affectés à l'élague et la récolte
- 6 travailleurs minimum affectés au rabattage manuel
- 3 travailleurs minimum aux ronds manuels

LOT VI : ENTRETIEN DE 150 HA DE PALMIER IMMATURES (CREATION 2017)

Le travail consistera essentiellement en rabattage et ouverture des lignes.

TRAVAUX	QUANTITE	NOMBRE DE PASSAGES	TOTAL QUANTITE
ENTRETIENS PLANTATIONS			
Rabattage des interlignes des palmiers immatures (ha)	150	3 tours/an	450
Ouvertures des lignes des palmiers immatures (ha)	150	4 tours/an	600

Le soumissionnaire devra disposer d'un minimum de 30 travailleurs répartis comme suit

- 10 travailleurs minimum affectés au rabattage manuel
- 20 travailleurs minimum pour l'ouverture des lignes

LOT VII : ENTRETIEN DE 200 HA DE PALMIER IMMATURES (CREATION 2018)

Le travail consistera essentiellement en rabattage et ouverture des lignes.

TRAVAUX	QUANTITE	NOMBRE DE PASSAGES	TOTAL QUANTITE
ENTRETIENS PLANTATIONS			
Rabattage des interlignes des palmiers immatures (ha)	200	2 tours/an	400
Ouvertures des lignes des palmiers immatures (ha)	200	3 tours/an	600

Le soumissionnaire devra disposer d'un minimum de 27 travailleurs affectés au rabattage et à l'ouverture des lignes.

2 DISPOSITIONS DIVERSES

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Les soumissionnaires devront expliquer pour chaque lot (même s'ils soumissionnent pour plusieurs lots) dans un document, les méthodes, l'organisation qu'ils comptent mettre en place pour mener à bien les travaux, le nombre de personnel utilisé ainsi qu'un chronogramme d'exécution de ces travaux tel que précisé à l'article 7 du RPAO du présent appel d'offres.

Ils devront impérativement visiter les lots pour lesquels ils soumissionnent. Cette visite devra être sanctionnée par la délivrance d'une attestation de visite délivrée par la Station du CNRA ou se trouve le lot, et joindre cette attestation à leur offre.

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE
(C.N.R.A)

***APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION DE PRESTATIONS
D'ENTRETIEN ET DE RECOLTE DES PLANTATIONS DU CNRA***

CAHIER DES CLAUSES ET CONDITIONS PARTICULIERES
(C.C.C.P)

Janvier 2018

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE, DISPOSITIONS GENERALES

1.1. OBJET DU MARCHE

Le présent Appel d'offres concerne l'entretien et/ou la récolte des plantations du Centre National de Recherche Agronomique sises à DABOU et LA ME

1.2. DISPOSITIONS GENERALES

Le Prestataire reconnaît notamment :

A) AVOIR PRIS EN CONSIDERATION

- la nature des prestations à effectuer et la situation géographique des plantations à entretenir,
- des conditions générales d'exécution des prestations, en particulier de l'équipement nécessité par ceux-ci,
- les moyens de communication, de transport, des possibilités de fourniture en eau, électricité et carburant,
- la disponibilité de la main d'œuvre,
- toutes les contraintes et obligations résultant de la législation sociale, fiscale, douanière en Côte d'Ivoire,
- toutes les conditions et circonstances susceptibles d'avoir une influence sur l'exécution des prestations ou sur le prix,
- les règles de l'Art.
- Toute carence, erreur ou omission du Titulaire du Marché dans l'obtention de ces renseignements ne pourra qu'engager sa responsabilité totale et entière et demeurer à sa charge.

B) AVOIR PRIS CONNAISSANCE

- de tous les documents d'appel d'offres et avoir inclus dans le prix établi sous son entière responsabilité, en plus des dépenses énumérées d'une manière non exhaustive à l'article 2.1 des sujétions inhérentes à l'appréciation de la nature des difficultés, au site et à l'exécution des prestations.
- des lieux pour avoir effectué au moins une visite des lieux.

C) AVOIR ETABLI SOUS SA RESPONSABILITE

- les prix du Marché, lesquels ne pourront en aucun cas être remis en cause, ni faire l'objet de quelque modification ou réclamation de quelque nature que ce soit,
- tous les renseignements relatifs aux conditions locales fournis par le CNRA ne sont donnés qu'à titre d'information et n'engage en rien la responsabilité de celui-ci.

ARTICLE 2 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ET INTERVENANTS

2.1 PIECES CONSTITUTIVES

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- 1) la soumission ;
- 2) le présent Cahier des Clauses et Conditions particulières (C.C.C.P.) ;
- 3) le bordereau des prix unitaires à l'hectare ;
- 4) le formulaire de marché

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

2.2 INTERVENANTS

Les intervenants au Marché sont :

- Le Prestataire : C'est le Titulaire du Marché. Il est chargé de l'exécution du marché
- Le Contractant est le Centre National de Recherche Agronomique.
- Le Responsable du marché

Le terme « Responsable du marché » désigne le représentant dûment accrédité par le CNRA pour le contrôle et la surveillance des prestations.

Le responsable du marché assurera au nom du CNRA les responsabilités du contrôle technique, administratif et financier des prestations.

Il sera chargé entre autre, du contrôle permanent de la réalisation des travaux en conformité avec les engagements pris par le prestataire, de la rédaction et de la notification des ordres de service et de toute note écrite au prestataire relatif à la bonne exécution des travaux.

3 PRIX, MONTANT ET REGLEMENT DU MARCHE

3.1 1 Prix du Marché

Les prix que le Prestataire facturera pour les prestations effectuées en exécution du marché seront ceux indiqués dans le bordereau de prix unitaires contractuel.

Les prix du bordereau des prix unitaires comprennent toutes les dépenses sans exception du Prestataire, en vue de réaliser la totalité des prestations du présent marché. Ils s'entendent toutes taxes comprises. Ils sont réputés avoir été établis en considérant qu'aucune prestation n'est à fournir par le CNRA.

Les prix unitaires pour la réalisation de l'ensemble des prestations telles que définies dans le présent Marché s'entendent fermes et non révisables pendant la durée du contrat.

3.1.2 - Montant du Marché, Variation des travaux et modalités de règlement

Le montant du marché s'élève à la somme de : (ne pas remplir pendant la procédure d'Appel d'offres)

-TTC (en chiffres) F CFA ;
 -TTC (en lettres) F CFA ;
- et dans les conditions définies par l'ensemble des clauses du présent marché.

3.1.3 - Variation dans la masse des travaux

En cas de diminution dans la masse des travaux le prestataire ne pourra élever aucune réclamation tant que la variation évaluée à partir des prix initiaux n'excède pas trente pour cent (30 %) du montant initial du marché.

En cas d'augmentation dans la masse des travaux le Prestataire ne pourra élever aucune réclamation.

3.1.4 - Etablissement des Factures.

Les factures sont établies par application des prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires aux quantités de travaux réalisés ayant fait l'objet d'une réception par le CNRA.

3.1.5 – Règlement des Factures

Le paiement des factures correspondant à la réalisation effective des travaux sera effectué par chèque du CNRA à l'ordre du Prestataire ou par provision de son compte indiqué dans la soumission.

Les paiements seront faits sur présentation de factures mensuelles.

CHAQUE FACTURE MENSUELLE SERA ACCOMPAGNEE PAR UN CERTIFICAT DE SERVICE DE BONNE EXECUTION ETABLI PAR LE RESPONSABLE DU MARCHE ET SIGNE PAR LE DIRECTEUR DE LA STATION OU SE TROUVE LA PLANTATION OBJET DU MARCHE.

3.2 – MANDATEMENTS

Le règlement des factures doit intervenir trente (30) jours plus tard après la fin du mois d'exécution des prestations considérées.

En cas de retard dans le règlement des factures et au-delà de ces délais, le Prestataire pourra prétendre au paiement d'intérêts de retard sur les sommes non payées aux taux d'escompte de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.), majoré d'un seul point.

Le calcul des intérêts sera fait sur les montants hors taxes des sommes non payées.

La durée d'application à prendre en compte pour le calcul des intérêts de retard est la durée en jours séparant les deux dates ci-dessous, diminuée de 60 jours :

- a) de la fin de mois de la date de réception de la facture concernée.
- b) date effective du règlement.

3.3 - MONNAIE DE REGLEMENT

Le règlement se fera en FCFA.

ARTICLE 4- OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS, PENALITES DE RETARD, CAS DE FORCE MAJEURE

4.1 OBLIGATIONS

Le Prestataire prendra toutes mesures nécessaires pour assurer la totalité des prestations, objets du présent Marché à dater de l'ordre de commencer les prestations.

Il s'oblige notamment à exécuter les divers travaux objets du marché dans les règles de l'art.

Le personnel chargé de l'exécution des travaux devra présenter les qualités et compétences requises faute de quoi le CNRA pourra exiger son remplacement.

En cas d'inexécution d'une seule des tâches prévues au Marché, en cas d'exécution non conforme aux prescriptions, il sera demandé au Prestataire, sauf cas de force majeure, de remédier immédiatement aux lacunes constatées. Pour lui signifier l'injonction d'effectuer les tâches non exécutées ou de les exécuter conformément aux prescriptions, le CNRA aura le choix entre :

- soit une simple note d'observation et de réclamation,
- soit un procès-verbal de chantier,
- soit une lettre recommandée avec accusé de réception ou par pli porté avec décharge.

Si vingt quatre (24) heures après la signification de l'injonction de fournir ses prestations conformément aux prescriptions, le Prestataire n'a pas commencé à s'exécuter un rappel lui sera fait par le CNRA, exclusivement par la lettre recommandée avec accusé de réception ou par pli porté avec décharge.

S'il n'obtempère pas dans les vingt quatre (24) heures après le rappel, le CNRA pourra demander à un autre prestataire possédant un contrat de le suppléer ou demander la résiliation du contrat.

4.2 PENALITES

La suppléance ou la demande de résiliation n'exclut pas que des pénalités soient appliquées au Prestataire pour sa défaillance. Ces pénalités prendront effet dans l'intégralité de leur montant et commenceront à courir dès la découverte de la défaillance par le CNRA ou son Représentant.

Le montant de ces pénalités sera calculé comme suit :

- **1/300^{ème} DU MONTANT TOTAL HORS TAXE DU MARCHE PAR JOUR DE DEFAILLANCE.**

Ces pénalités sont appliquées indépendamment de la suppression du règlement de la prestation non exécutée.

4.3 FORCE MAJEURE

Un événement n'est constitutif de la FORCE MAJEURE que s'il est imprévisible, irrésistible, insurmontable et qu'il met dans l'impossible absolu de remplir ses obligations.

Aucune des parties n'aura failli à ses obligations contractuelles dans la mesure où leur exécution aura été retardée ou empêchée par un cas de force majeure.

Cependant, il faut noter qu'il ne sera alloué aucune indemnité au Prestataire en cas de dégâts, perte totale ou partielle de son matériel résultant de la FORCE MAJEURE.

Tout litige sous l'existence de la FORCE MAJEURE sera réglé conformément aux dispositions de l'ARTICLE 7 du présent CCCP.

Dans l'éventualité où le Prestataire invoque la clause de FORCE MAJEURE, il devra aviser par écrit le CNRA dans les vingt quatre (24) heures suivant l'événement ayant provoqué sa demande ; celui-ci disposera, en tout état de cause d'un délai, de quatorze (14) jours pour faire connaître sa position.

ARTICLE 5 – RECEPTION DES TRAVAUX

Les opérations de réception des travaux porteront sur :

- la conformité des travaux à réaliser conformément au marché,
- La qualité des travaux réalisés

Les opérations de réception sont effectuées par le Responsable du Marché en présence du prestataire et donneront lieu à l'établissement d'un certificat de bonne exécution.

Dans le cas de non conformité, d'imperfections, de malfaçon ou de défaillance le CNRA pourra refuser la réception des travaux jusqu'à ce que le prestataire ait entièrement satisfait aux obligations du marché.

ARTICLE 6- GARANTIE, RESPONSABILITE ET ASSURANCES

6.1. RESPONSABILITE ET ASSURANCE

6.1.1. Clause générale de responsabilité

Nonobstant les obligations d'assurance imposées ci-après, le Prestataire sera seul responsable et devra garantir le CNRA contre toute réclamation émanant de tiers, suite à des dégâts matériels et / ou immatériels ou à des lésions corporelles survenus, ou que l'on prétend être survenus, par suite ou à cause de l'exécution du Marché par le Prestataire, ses sous-traitants et leurs préposés.

Les Indemnités à payer en cas d'accidents sont due par le Prestataire, sauf recours qui lui incombent contre l'auteur de l'accident. En aucun cas, le CNRA ne pourra être inquiété ou tenu responsable à cet égard.

6.1.2. Assurances

6.1.2.1. Garantie des personnes et responsabilités

Le Prestataire devra souscrire :

6.1.2.1.1. UNE ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE couvrant tous dommages corporels et matériels pouvant survenir notamment à des tiers pendant l'exécution du Marché, cette assurance sera souscrite au nom et pour le compte de tous les "INTERVENANTS" à savoir : le Prestataire, le CNRA, ainsi que le PERSONNEL D'AUTRES ENTREPRISES pour leurs activités sur le site; ils auront tous la qualité de co-assurés.

La police devra spécifier que le PERSONNEL DU CNRA, ainsi que celui d'autres ENTREPRISES et toute PERSONNE DONT LE CNRA PEUT JUSTIFIER LA PRESENCE se trouvant sur le site sont considérés comme des tiers vis-à-vis des assureurs. Cette clause dite de "RESPONSABILITE CROISEE" portera tant sur les dommages matériels que sur les lésions corporelles subies par les co-assurés.

6.1.2.1.2. ASSURANCE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Le Prestataire souscrira en conformité avec la loi ivoirienne toutes assurances nécessaires à cet effet.

6.1.3. Polices d'assurances

Le Prestataire remettra au CNRA, un exemplaire des polices d'assurances souscrites avant tout commencement des prestations.

Ces polices devront comporter une clause interdisant leur résiliation sans avis préalable de la COMPAGNIE D'ASSURANCES au CNRA. Elles devront être souscrites auprès d'une COMPAGNIE D'ASSURANCES installée en Côte d'Ivoire et agréée par le MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

Le Prestataire devra présenter au CNRA les attestations de quittances des polices d'assurances. La non-production de ces pièces faisant obstacle, sans indemnisation, à tout règlement par le CNRA au titre du Marché.

Le Prestataire ne pourra faire obstacle à la faculté pour le CNRA de disposer, outre son recours contre l'auteur de dommages, d'un droit d'action envers l'ASSUREUR.

ARTICLE 7 - REGLEMENT DES DIFFERENDS LITIGES

Le règlement des litiges relatifs à l'exécution du présent marché relève de la compétence du Tribunal de Première Instance d'Abidjan. Toutefois, tout litige intervenant entre les parties dans le cadre du présent marché doit faire l'objet d'une tentative de conciliation amiable entre les parties.

ARTICLE 8 DUREE DU MARCHE

La durée du présent Marché est fixée à un an renouvelable.

Il prendra effet pour la première fois le et se terminera le

Les parties se réservent le droit de prolonger le contrat si elles le jugent nécessaire.

Dans ce cas, le Prestataire proposera le montant du nouveau Marché. Si ce montant connaît une variation, le Prestataire devra en produire les pièces justificatives. En définitive, le nouveau montant dépendra des moyens financiers dont dispose le CNRA sans altération des prestations à exécuter.

Si aucun accord n'est trouvé entre le Prestataire et le CNRA, ce dernier pourra lancer un nouvel appel d'offres.

Il pourra cependant être mis fin au Marché sans indemnité à l'issue de la première année par l'une ou l'autre des parties contractantes qui doit en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception ou par pli porté avec décharge au moins trois (3) mois avant la fin de ladite période.

ARTICLE 9- RESILIATION DE PLEIN DROIT

Le marché est résilié de plein droit, sans indemnité dans les éventualités ci-après :

1. En cas de faillite de l'une ou l'autre des deux parties au contrat, sauf pour le CNRA à accepter en cas de faillite du prestataire les offres qui peuvent être faites par les créanciers, pour la continuation de son exploitation
2. En cas de liquidation judiciaire de l'une ou l'autre des deux parties au contrat si elles ne sont pas autorisées par le Tribunal à continuer l'exploitation de leurs sociétés respectives.

ARTICLE 10- NOTIFICATIONS

Aux fins des notifications

- l'adresse du CNRA est la suivante : Centre National de Recherche Agronomique, Km 17 route de Dabou Adiopodoumé 01 BP 1740 Abidjan 01 Côte d'Ivoire ; Tel : 23 47 24 24 ; Fax : 23 47 24 11

- l'adresse du Prestataire de Service est la suivante.....

ARTICLE 11- MISE EN VIGUEUR DU MARCHE

Le présent Marché entrera en vigueur le jour de sa signature par les parties concernées.

PIECES JOINTES, ANNEXES ET FORMULAIRES

PIECES JOINTES

PIECE N°1: SOUMISSION

PIECES N° 2: MODELE DE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

SOUMISSION

PIECE N°1

Je soussigné.....

Directeur,

agissant en vertu des pouvoirs à moi conférés au nom et pour le compte de la Société dont le siège est à
inscrite au Registre du Commerce
sous le numéro.....

PRESTATAIRE,

après m’être personnellement rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié sous ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter, je remets, après en avoir pris connaissance, et revêtues de ma signature, toutes les pièces constituant le Marché.

Je me soumetts et m’engage envers le MAITRE DE L’OUVRAGE à exécuter les prestations d’Entretien (élagage, rabattage et ronds), de Récolte des Plantations du site de (Lot N°) du Centre National de Recherche Agronomique conformément aux conditions définies dans les pièces du Marché de :

- en chiffres (T.T.C) :.....
- en lettres (T.T.C) :.....

jointes en ANNEXE et pour la période de :
.....à.....

- Chaque prix s’entend toutes sujétions comprises.

Je m’engage à exécuter les prestations POUR UNE DUREE GLOBALE.....

Les versements des sommes dues par le CNRA seront effectués par virement :

au compte n° :.....
ouvert au nom de la société :.....
à la Banque :.....
située à :.....

J’affirme, sous peine de résiliation de plein droit aux torts exécutifs de la Société pour laquelle j’interviens que ladite Société ne tombe pas sous le coup d’interdictions légales édictées, soit en Côte d’Ivoire.

A....., le.....

LE PRESTATAIRE

PIECES N° 2

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET GLOBAUX

Les prix unitaires devront être arrêtés par hectare et par prestation offerte.

PIECES N° 4

**PIECES JOINTES AU REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES ET
PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES**

ANNEXE 1 : MODELE DE FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE
SOUSSIONNAIRE.

ANNEXE 2 : MODELE DE DECLARATION FAITE PAR LE SOUSSIONNAIRE

ANNEXE 3 : DECLARATION D'ENGAGEMENT D'ASSURANCE

ANNEXE 4 : ATTESTATION DE PREFINANCEMENT

ANNEXE 6 : MODELE D'ATTESTATION BANCAIRE (facultatif)

ANNEXE 7 : ATTESTATION DE BONNE EXECUTION

ANNEXE 8 : LISTE DU MATERIEL QUE LE SOUSSIONNAIRE COMPTE
UTILISER POUR L'EXECUTION DES PRESTATIONS

ANNEXE N° 1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

N° de Registre de Commerce.....

Numéro de compte contribuable :

Personne bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre : (nom, prénom, fonction) :

Nombre exact du personnel permanent :

Chiffre d'affaires total exprimé en F CFA pour l'exercice de 2015 :

Chiffre d'affaires total exprimé en F CFA pour l'exercice de 2016 :

Chiffre d'affaires total exprimé en F CFA prévu pour l'exercice de 2017 :

Fait àle.....

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE N° 2

MODÈLE DE DÉCLARATION À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

SOCIÉTÉ :

1. Dénomination de la société ou raison sociale :
2. Adresse du siège social :
3. Forme juridique de la société :
4. Montant du capital social :
5. Numéro et date d'inscription ou registre du commerce des chambres consulaires :
6. Nom, Prénoms, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de l'ENTREPRISE et des personnes ayant qualité pour engager la SOCIÉTÉ à l'occasion du marché
7. Existe-il des privilèges et nantissements inscrit à l'encontre de l'ENTREPRISE au greffe du tribunal de commerce ?
8. La SOCIÉTÉ est-elle en état de liquidation ou de règlement judiciaire ?
Date du jugement déclaratif de liquidation ou de règlement judiciaire
Dans quelles conditions la SOCIÉTÉ est-elle autorisée à poursuivre son activité ? (indiquer le nom et l'adresse du LIQUIDATEUR ou de l'ADMINISTRATION au règlement judiciaire).
9. Le déclarant atteste que la SOCIÉTÉ n'est pas en état de faillite.
10. L'un des DIRIGEANTS de l'ENTREPRISE a-t-il fait objet d'une des condamnations, déchéances et sanctions pour infraction sur des prix ou à la législation fiscale ? Si oui, lequel et à quelle date ?
11. J'atteste que la SOCIÉTÉ s'est acquittée de toutes les cotisations prévues par la réglementation en vigueur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, cela pour tous ses établissements.
12. Nom, Prénoms, qualité du signataire de la déclaration
13. Je certifie, sous peine d'exclusion des marchés du CNRA au cas où le marché m'aurait été confié, de résiliation sans mise en demeure préalable à mes frais, que les renseignements fournis ci-dessus sont sincères et véritables.

Fait à le

Signature et cachet du SOUMISSIONNAIRE

ANNEXE N° 3

DECLARATION D'ENGAGEMENT D'ASSURANCES

Je soussigné (nom, prénoms, fonctions) :

Représentant la société (nom, et adresse) :

m'engage, au cas où je serais adjudicataire des prestations objet du présent Appel d'Offres à contracter les assurances couvrant tous les risques relatifs à l'exécution du marché, suivant les dispositions du **CAHIER DES CLAUSES ET CONDITIONS PARTICULIERES** et notamment dans les conditions ci-après à :

Objet de l'assurance :

Assurance Responsabilité Civile pour la totalité des prestations faisant l'objet du marché d'exécution des prestations du gardiennage

1. Tous dommages corporels et matériels pouvant survenir notamment à des tiers pendant l'exécution du marché étant entendu que sont considérés comme tiers le personnel étranger à l'ENTREPRISE travaillant ou se trouvant également sur le chantier à savoir :

le personnel du CNRA
les stagiaires du CNRA
le personnel d'autres ENTREPRISES,
toute personne étrangère au CNRA

2. Assurance couvrant tous les risques d'accident du travail du personnel du PRESTATAIRE.

Montant illimité, sans aucune franchise depuis la notification à commencer l'exécution des prestations jusqu'à la fin de la période contractuelle.

La **COMPAGNIE D'ASSURANCES** s'interdit toute résiliation, sans avis préalable le CNRA.

Je m'engage à m'assurer auprès d'une société d'Assurance agréée en Côte d'Ivoire.

Les frais et primes résultant de cette assurance sont inclus dans mes prix unitaires et ne feront l'objet d'aucun paiement séparé, sous quelque prétexte que ce soit.

Fait àle.....

Signature et cachet du SOUMISSIONNAIRE

ANNEXE N° 4

MODELE D'ATTESTATION BANCAIRE DE PREFINANCEMENT

Nous soussignés, (Nom de l'Etablissement financier) attestons par la présente être en relation d'affaires avec la société (Nom, adresse) depuis, (date ouverture de compte), dont le compte N°.....dans nos livres, fonctionne à notre entière satisfaction et sans incident de paiement. (Nom de l'entreprise) bénéficie d'une ligne de découvert de (montant équivalant à 3/12 de la soumission).

Nous attestons que la société (Nom de l'entreprise) à la capacité de préfinancer les marchés de Prestations d'entretien des plantations du CNRA

FAIT A.....LE.....

ANNEXE N° 6

ATTESTATION BANCAIRE (facultatif)

(À rédiger sur papier à entête de la Banque)

Je soussigné (nom, prénoms du Directeur de l'organisme bancaire)

Directeur de la (dénomination et adresse de l'organisme bancaire)

atteste que nous sommes en excellente relation depuis plusieurs années avec l'Entreprise :

Cette Entreprise, dirigée par une équipe sérieuse et responsable, a toujours respecté ses engagements envers notre Société et bénéficie de notre entière confiance sur le plan financier.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait àle.....

Signature et cachet de la Banque

ANNEXE N° 7

CERTIFICAT DE BONNE EXECUTION DES PRESTATIONS

Je soussigné (Nom, fonction, adresse, téléphone).....

Certifie que l'entreprise:.....

Représentée par:.....

A mené à bien, dans les délais prévus les prestations de :.....

Réalisé à :.....Îlot..... Lot.....

Le montant des prestations réalisées en propre par l'entreprise s'élevait à la somme de :.....

Ces prestations qui se sont déroulés du au, ont été exécutés en conformité avec les clauses du cahier des charges.

Le délai contractuel était de mois

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour lui servir et valoir ce que de droit.

Fait à le.....

Signature et cachet de l'Autorité contractante

NB : toute attestation non conforme au présent modèle ne sera pas pris en compte.

FORMULAIRES

FORMULAIRE DE MARCHÉ

AUX TERMES DU PRÉSENT ACCORD, conclu le ____ jour de _____ 20 ____
entre le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) représenté par son Directeur
Général, d'une part, et [nom d prestataire] ci-après dénommé « le prestataire », d'autre part :

ATTENDU que le CNRA a lancé un appel d'offres pour l'exécution des prestations de
création et d'entretien de ses plantations de à savoir l'élagage, le rabattage et les ronds
des plantations de..... et a accepté une offre du prestataire pour la réalisation de ces
prestations, pour un montant égal à [prix du marché en lettres et en chiffres] (ci-après
dénommé « le Prix du Marché »).

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est
respectivement donné dans les Clauses du Marché auxquelles il est fait référence.

2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché, et être lus et
interprétés à ce titre :

- a) la soumission ;
- b) le Cahier des Clauses et Conditions particulières (C.C.C.P.) ;
- c) le bordereau des prix (unitaires et globaux)
- d) le formulaire de marché
- e) le dossier techniques de réalisations des prestations et le chronogramme de réalisation
des travaux
- f) la Notification de l'attribution du Marché à l'attributaire par le CNRA.

3. En contrepartie des paiements que le CNRA doit effectuer au bénéfice du Prestataire,
comme cela est indiqué ci-après, le prestataire convient avec le CNRA par les présentes de
réaliser les travaux conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

4. Le CNRA convient par les présentes de payer au Prestataire, en contrepartie des
prestations réalisées services, le Prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché,
et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent Accord ont signé le présent Accord conformément
aux lois de leurs pays respectifs, les jours et années mentionnés ci-dessus.

Signé, cacheté et remis par _____ le _____ (pour le CNRA)

Signé, cacheté et remis par _____ le _____ (pour le Prestataire)